



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**CANDIDATURE A L'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
A L'EMPLOI DE DIRECTEUR D'ECOLE DE 2 CLASSES ET PLUS
RENTREE 2023**

**A REMPLIR PAR LES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ECOLES ADJOINTS
ET DIRECTEURS D'ECOLE A CLASSE UNIQUE
(à transmettre obligatoirement à votre I.E.N. pour le 9 janvier 2023 délai de rigueur)**

Conditions : Etre instituteur ou professeur des écoles titulaire justifiant au 1^{er} septembre de l'année de la liste d'aptitude de 2 ans de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire ou bien exercer en tant que faisant-fonction de directeur pour la durée de l'année scolaire en cours.

Situation personnelle :

Mme M. Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Situation professionnelle :

Dénomination de l'école :

Poste occupé (au cours de la présente année scolaire) :

Durée de services effectifs dans l'enseignement élémentaire ou en maternelle :

Avez-vous déjà exercé des fonctions de direction d'école ?

Si oui, précisez la (les) année(s) :

En qualité de : Directeur Faisant fonction

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements figurant sur la présente notice.

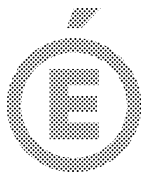
Je déclare avoir pris connaissance de l'obligation de suivre la formation qui me sera proposée, préalablement à ma prise de fonction sur un emploi de directeur d'école.

Fait à le

Signature du candidat :

L'entretien des candidats avec la commission départementale de recrutement portera sur les points suivants :

- connaissance du système éducatif (dont les textes réglementaires) et de son environnement,
- aptitude à l'organisation, à la communication, à la prise de responsabilités,
- intérêt porté à l'innovation pédagogique,
- sens du service public



2/2

I – AVIS MOTIVE DE L'INSPECTEUR(TRICE) DE L'EDUCATION NATIONALE :

Favorable Défavorable Date :
Signature

II – AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE RECRUTEMENT :

Favorable Défavorable Date :
Signature

III – DECISION DU DIRECTEUR ACADEMIQUE, après consultation de la commission administrative paritaire départementale unique des instituteurs et professeurs des écoles :

- Inscrit sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école au titre de la rentrée 2023.
 Non inscrit

A Privas, le

L'Inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'éducation nationale de l'Ardèche

Thierry AUMAGE